

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue à l'hôtel de Ville de Grande-Rivière, le **mercredi 30 septembre 2020** de **19 h à 19 h 40**, sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur **Gino Cyr**.

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

2020-09-30 Mesdames Valérie Langelier et Lucie Nicolas, Messieurs Christian Moreau, Léopold Briand et Gaston Leblanc.

Le conseiller Denis Beaudin a motivé son absence.

EST AUSSI PRÉSENT : Monsieur Kent Moreau, directeur général.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Financement temporaire – Règlement d'emprunt V-704/07-20 – Réfection de diverses routes municipales et remplacement de ponceaux (PAVL)
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro V-706/09-20 décrétant une dépense de 625 000 \$ pour l'acquisition d'un immeuble pour le service de sécurité incendie
3. Comité de pilotage MADA – Remplacement d'un membre
4. Local du Club Optimiste de Grande-Rivière – Rétrocession à la Ville
5. Projet d'agrandissement de la Résidence La Rive – Appui
6. Appui à la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé – Demande d'assouplissement des critères d'admissibilité au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC)
7. Période de questions
8. Levée de la séance

194.09-20 FINANCEMENT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT V-704/07-20 – RÉFECTION DE DIVERSES ROUTES MUNICIPALES ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX (PAVL)

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière effectue des travaux de réfection de diverses routes municipales et de remplacement de ponceaux;

ATTENDU que ces travaux seront financés à même le Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) du ministère des transports à la hauteur de 95%;

ATTENDU que les sommes provenant de ce programme seront versées après la reddition de compte finale, selon un échéancier de 10 ans;

ATTENDU que ce contrat s'élève à 1 155 499 \$, taxes incluses;

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière a obtenu l'approbation du règlement d'emprunt V-704/07-20 du MAMH en date du 19 août 2020 au montant de 1 368 159 \$;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise le trésorier à transiger avec la Caisse Desjardins du Littoral gaspésien quant à l'obtention d'un financement temporaire relativement aux travaux de réfection de diverses routes municipales et remplacement de ponceaux au montant d'un million de dollars (1 000 000 \$), l'échéance de ce financement étant fixée au 30 juin 2021;

QUE : Cet emprunt soit sous forme de prêts à demande dont les déboursements et remboursements seront sur avis écrit de la municipalité;

QUE : Le maire ou le maire suppléant et le trésorier ou le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cette transaction.

2020-09-30

195.09-20 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO V-706/09-20 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 625 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de cette séance, une copie du projet de règlement d'emprunt numéro V-706/09-20 décrétant une dépense 625 000 \$ pour l'acquisition d'un immeuble pour le service de sécurité incendie;

La conseillère **Lucie Nicolas** fait le dépôt dudit projet de règlement et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement à cet effet sera adopté, avec dispense de lecture.

196.09-20 COMITÉ DE PILOTAGE MADA – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

Il est dûment proposé par : **Valérie Langelier**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Suite au départ d'un membre du Comité de pilotage MADA, le conseil municipal nomme monsieur Philippe Moreau comme nouveau membre au sein de ce Comité.

197.09-20 LOCAL DU CLUB OPTIMISTE DE GRANDE-RIVIÈRE – RÉTROCESSION À LA VILLE

ATTENDU QUE le bâtiment abritant le Club Optimiste de Grande-Rivière est la propriété de l'organisme par bail emphytéotique depuis plus de 30 ans et que le terrain appartient à la Ville;

ATTENDU QUE cette entente d'utilisation d'immeuble prévoit, entre autres, un entretien du bâtiment à la satisfaction de l'assureur;

ATTENDU QUE, suite à une réclamation pour une infiltration d'eau par la toiture, la Ville a dû soumettre, à l'assureur, un rapport d'inspection architecturale de l'immeuble;

ATTENDU QUE cette vérification diligente a révélé un investissement minimum à court terme de 196 050 \$ (taxes en sus) pour remédier à des déficiences de mise à niveau, de sécurité et prévention, et de désuétude;

ATTENDU QUE la Ville a présenté le rapport d'inspection à l'organisme et, faute de moyens financiers pour procéder à la réfection du bâtiment à la satisfaction de l'assureur, le conseil d'administration du Club Optimiste de Grande-Rivière a décidé, par résolution, de le rétrocéder à la Ville (Réf. : rés. du 01-10-2020);

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : **Léopold Briand**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

2020-09-30 QUE : La Ville de Grande-Rivière accepte de reprendre le bâtiment du Club Optimiste de Grande-Rivière situé au 500 Grande Allée Ouest et de mettre fin au bail par emphytéose signé par les parties;

QUE : La Ville de Grande-Rivière accommode temporairement l'organisme en lui offrant un espace locatif municipal pour la tenue de réunions mensuelles;

QU' : Un espace au Centre multifonctionnel, dès que disponible, soit mis à la disposition de l'organisme;

QUE : Tout projet porteur, dans lequel un promoteur voudrait s'impliquer financièrement pour la mise à niveau du bâtiment du 500 Grande Allée Ouest, soit considéré et mis de l'avant le plus tôt possible, le cas échéant.

198.09-20 PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA RÉSIDENCE LA RIVE – APPUI

CONSIDÉRANT que l'Office Municipal d'Habitation de Grande-Rivière (OMH) entreprend des démarches à l'effet de réaliser un projet d'agrandissement de la Résidence La Rive;

CONSIDÉRANT que ce projet d'agrandissement consiste en l'ajout de douze unités supplémentaires s'adressant aux personnes autonomes et semi-autonomes;

CONSIDÉRANT qu'il y a actuellement une forte demande de la part des gens de la région pour l'occupation de tels logements;

CONSIDÉRANT que ce projet contribue à atteindre l'objectif que la Ville de Grande-Rivière s'est fixée en 2018 de créer cent nouvelles résidences dans les dix prochaines années;

CONSIDÉRANT que cet organisme est admissible au Programme AccèsLogis Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville ne peut qu'approuver une telle démarche de la part de l'OMH;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : La Ville de Grande-Rivière appuie l'Office Municipal d'Habitation de Grande-Rivière dans ses démarches pour la réalisation de son projet d'agrandissement de la Résidence La Rive.

**199.09-20 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ
– DEMANDE D'ASSOULPISSEMENT DES CRITÈRES
D'ADMISSIBILITÉ AU FONDS D'ATTÉNUATION ET
D'ADAPTATION EN MATIÈRE DE CATASTROPHES (FAAC)**

2020-09-30 **CONSIDÉRANT** la résolution n° 2020-03-035 (4 mars 2020) de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé relativement à la « Demande d'assouplissement des critères d'admissibilité au FAAC » adressée au ministère de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada;

CONSIDÉRANT que la Ville de Grande-Rivière est soucieuse de la problématique invoquée par la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : **Christian Moreau**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : La Ville de Grande-Rivière appuie la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé dans sa démarche à l'effet de demander au ministère de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada un assouplissement des critères d'admissibilité au FAAC.

--- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire annonce la période de questions mise à la disposition des citoyens.

200.09-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

Gino Cyr, Maire

Suzanne Chapados, Greffière

